



SAGE DU BASSIN VERSANT DU LOIR

Commission Locale de l'Eau

13 février 2019 – à Ruillé-sur-Loir

Compte-rendu de réunion

Le 13 février 2019, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie à Ruillé-sur-Loir sous la présidence de M. Adrien DENIS (Président sortant).

Liste de présence : cf. [Annexe 1](#)

Ordre du jour :

1. Elections du Président et des vice-présidents
2. Dossiers soumis à l'avis de la CLE
 - Questions importantes pour l'eau et les inondations en Loire-Bretagne
 - Projet de plate-forme logistique sur la commune de Verrières-en-Anjou
 - Projet de renouvellement d'exploitation de carrière sur la commune des Rairies
3. Présentation du tableau de bord
4. Perspectives de financement du SAGE Loir (**reporté**)

Les documents de séance sont disponibles sur le site du SAGE Loir - www.sage-loir.fr (Accès réservé - rubrique : Documents/Réunions/CLE).

ORDRE DU JOUR N°1 : ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

En amont de cette séance, M. Adrien DENIS, a fait part de sa volonté de se retirer de la présidence de la CLE ainsi que du Bureau pour se concentrer sur ses mandats locaux.

Par la même occasion, il est fait état de la volonté Mme. CÔME et de M. MERCUZOT de laisser leur place de vice-présidents.

✓ Election du Président de la CLE :

Deux personnes sont candidates au siège de Président de la CLE :

- **M. Claude JAUNAY**, vice-président de la Communauté de communes du Pays fléchois (Sarthe) ;
- **M. Alain BOURGEOIS**, président de la Communauté de communes Perche et Haut Vendômois (Loir-et-Cher) ;

Après une présentation des motivations des deux candidats, il est proposé de procéder à un vote à bulletin secret. Pour rappel, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, seuls les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs regroupements et des établissements publics locaux (collège n°1) peuvent participer au vote.

Nombre de délégués du collège n°1 en exercice : 39

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de personnes représentées par mandat : 5

Après dépouillement, **M. Alain BOURGEOIS est élu à la présidence de la Commission Locale de l'Eau** avec 16 voix pour (contre 4 voix pour M. Claude JAUNAY).

✓ Election de deux nouveaux vice-présidents :

Au nombre de quatre, les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président, à savoir à la majorité des membres présents ou représentés au sein du collège des élus. Dans la mesure du possible, il est proposé d'élire un représentant par département ou secteur géographique.

- **M. Philippe GAUCHERON**, maire de Varize (28) est candidat à la succession de M. MERCUZOT pour l'Eure-et-Loir ;
- **M. Jean-Michel LEQUIPPE**, conseiller municipal de Couesme (37) est candidat à la succession de Mme. CÔME pour l'Indre-et-Loire.

Ils sont **élus à l'unanimité à la vice-présidence de la Commission Locale de l'Eau**. En conséquence, la vice-présidence de la CLE du SAGE Loir sera désormais assurée par :

- M. Philippe CHAMBRIER (adjoint au maire de Vendôme - Loir-et-Cher)
- M. Claude JAUNAY (VP de la Communauté de communes du Pays fléchois - Sarthe) ;

- M. Philippe GAUCHERON (maire de Varize – Eure-et-Loir) ;
- M. Jean-Michel LEQUIPPE (conseiller municipal de Couesmes – Indre-et-Loire).

✓ Recomposition partielle du Bureau de la CLE :

Les retraits de M. DENIS, de Mme. CÔME et de M. MERCUZOT laissent trois sièges vacants au sein du Bureau de la CLE. Compte tenu de son élection à la Présidence de la CLE, M. Alain BOURGEOIS siégera d'office au Bureau. Il reste donc deux sièges à compléter.

La CLE propose d'adresser un appel aux candidatures par voie numérique afin que les personnes intéressées se manifestent.

ORDRE DU JOUR N°2 : AVIS SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES POUR L'EAU ET LES INONDATIONS DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

M. DELAUNAY rappelle le cadre de la consultation sur les questions importantes pour l'eau et le risque inondation. Il est précisé que cette consultation intervient bien en amont de l'élaboration du SDAGE et du PGRI 2022-2027. Les contributions du public et des assemblées viendront alimenter ces projets.

Il est demandé à la CLE de se positionner sur les pistes d'actions proposées, leur importance respective et de proposer au besoin d'autres pistes à explorer.

✓ Approche générale

M. DHUY estime que les pistes d'actions proposées dans le cadre de cette consultation ne sont pas toujours adaptées aux problématiques locales.

✓ Qualité des eaux

M. CANON propose de privilégier l'accompagnement technique au changement de pratiques plutôt qu'une accentuation des contraintes réglementaires.

M. BESNARD constate une tendance à l'augmentation de l'usage de produits phytosanitaires à l'échelle nationale. Ce constat n'est toutefois pas partagé par l'ensemble des participants.

M. HALAJKO estime que des efforts importants sont faits par le monde agricole pour aller vers une agriculture raisonnée. Il propose de travailler sur les mesures curatives avec la mise en place de zones tampons ainsi que sur la plantation de haies.

M. ALLOUIN témoigne quant à lui de l'implication volontaire des agriculteurs sur le bassin du Boulon en faveur de pratiques plus en adéquation avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. L'accompagnement dans cette transition lui semble indispensable.

M. CHAMBRIER, souhaite que l'expérimentation de nouvelles pratiques soit encouragée par de l'accompagnement et un partage des risques.

M. DACHARY replace cette problématique dans un cadre plus global (eau, santé, biodiversité). Il témoigne notamment d'une diminution inquiétante du nombre d'espèces inféodées aux milieux aquatiques. L'exemple de la rivière Dinan, qui malgré des habitats proches des niveaux de référence est confrontée à une baisse de reproduction pour plusieurs espèces, incite à se questionner sur l'origine de ces disfonctionnement. La problématique physico-chimique ne peut être écartée selon lui.

M. GAUCHERON rappelle qu'à l'origine de la lutte chimique, il s'agissait d'apporter une réponse à un problème de croissance du végétal. Pour lui, l'arrêt de tout traitement serait contreproductif par le retour de ravageurs. Il souhaite également replacer ce sujet dans un contexte plus global de rentabilité économique face à la concurrence étrangère.

M. STEINBACH estime que le suivi des pressions sur les milieux aquatiques est essentiel. Il convient de disposer de paramètres objectifs pour adapter les réponses à apporter.

✓ Quantité

M. DACHARY rappelle que le fonctionnement des milieux aquatiques est étroitement lié au débit qui s'y écoule. A ce titre, les effets du changement climatique doivent être anticipés afin d'améliorer leur résilience. Il témoigne également du travail réalisé dans le cadre du SAGE Loir pour améliorer la connaissance de l'état quantitatif à l'échelle du bassin.

M. CORVAISIER et M. GAUCHERON témoignent des initiatives de gestions collectives mises en place dans le Maine-et-Loire et en Eure-et-Loir. Ces actions visent un meilleur pilotage de l'irrigation. Là encore, les démarches volontaristes construites avec les acteurs locaux sont privilégiées aux incitations réglementaires.

M. BOUSSARD témoigne des freins administratifs à la création de retenues de substitution. Il souhaite que la question du stockage hivernal de l'eau soit à étudié. M. ALLOUIN, ajoute que la sécurisation de l'approvisionnement en eau constitue un levier essentiel dans l'expérimentation de nouvelles techniques de conservation du sol.

M. STEINBACH indique qu'une expertise scientifique sur l'effet cumulé des retenues d'eau est actuellement en cours (<https://professionnels.afbiodiversite.fr/node/65>). Cette expertise confirme que *« les effets des retenues sur les écosystèmes aquatiques sont réels, complexes, diversifiés, d'intensité variable. En stockant et détournant de l'eau, les retenues modifient la répartition naturelle et les chemins des flux d'eau et de matière transportée. »*

Le travail va se poursuivre sur plusieurs bassins ateliers en France, dont notamment la Sarthe aval. Il est proposé de faire un retour en CLE prochainement.

✓ Milieux aquatiques

M. CHAMBRIER fait état de la démarche de gestion coordonnée des vannages menée à l'initiative de la CLE sur l'axe Loir. Une évaluation de la mesure et de ses effets sur le transit sédimentaire est en cours. En fonction des résultats obtenus, cette solution pourrait présenter une mesure complémentaire dans le cadre des réflexions sur la restauration du transit sédimentaire.

M. DACHARY insiste sur les services transversaux rendus par les zones humides : atténuation des crues, rétention d'eau, soutien d'étiage, zones d'habitat, épuration des eaux. Pourtant, ces milieux sont soumis à d'importantes contraintes et en constante régression.

✓ **Gouvernance**

La CLE souligne l'importance de pérenniser le réseau de suivi des masses d'eau afin de disposer d'une connaissance objective des phénomènes.

⇒ **Un projet de contribution de la CLE sur les questions importantes a été rédigé sur la base des échanges précédents. Les membres de la CLE ont pu réagir sur cette synthèse adressée par mail le 15/02/2018. La contribution officielle est disponible en annexe 2.**

ORDRE DU JOUR N°3 : PROJET DE PLATE-FORME LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE VERRIERES-EN-ANJOU

M. DELAUNAY présente le projet d'aménagement envisagé ainsi que les effets potentiels sur les enjeux eau. Il fait notamment état de plusieurs réserves sur ce dossier au regard du manque de prise en compte des zones humides, des risques vis-à-vis de la nappe souterraine et de la gestion des eaux pluviales.

M. BESNARD s'étonne de voir toujours plus de surfaces agricoles ou naturelles imperméabilisées en périphérie des grandes agglomérations. Dans le cas présent, la situation en tête de bassin versant semble d'autant plus problématique.

M. D'ANDIGNE précise que le secteur des Basses vallées angevines en amont d'Angers (zones humides remarquables, zones inondables), laisse finalement peu de place à de nouveaux projets de développement économique.

M. DENIS s'interroge sur les possibilités qu'offriraient les friches industrielles non occupées sur le territoire. Il demande à ce qu'une étude prospective soit menée afin de privilégier la réhabilitation de ces zones.

M. GAUCHERON rappelle que l'année 2018 a été marquée par un étiage prolongé. La profondeur moyenne d'eau mise en évidence dans le cadre de l'étude géotechnique mériterait d'être confirmée par des prospections en période humide.

⇒ **Au regard de l'analyse du dossier, la Commission Locale de l'Eau émet, à la majorité de ses membres, un avis réservé sur le projet de plate-forme logistique. L'avis détaillé de la CLE est annexé au compte rendu (annexe 3).**

ORDRE DU JOUR N°4 : PROJET DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE CARRIERE SUR LA COMMUNE DES RAIRIES

M. DELAUNAY présente le projet d'aménagement envisagé ainsi que les effets potentiels sur les enjeux eau.

M. CORVAISIER propose qu'en prévision d'un retour à la vocation agricole du site après exploitation et afin d'évaluer une éventuelle modification des caractéristiques agronomiques, il soit demandé au porteur de projet de mettre en place un suivi de la qualité du sol (traces organiques notamment).

⇒ **Au regard de l'analyse du dossier, la Commission Locale de l'Eau émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de renouvellement d'autorisation d'exploitation avec la recommandation évoqué précédemment. L'avis détaillé de la CLE est annexé au compte rendu (annexe 4).**

La séance est levée à 12h00 par M. BOURGEOIS, nouveau Président de la Commission Locale de l'Eau.

ANNEXE 1 : Liste de présence

| COLLEGE DES ELUS (collège n°1) – 15 présents/39 | | | | | |
|---|------------------|-------------|--|---------|------------------|
| Titre | Nom | Prénom | FONCTION | PRESENT | MANDAT |
| Monsieur | BOURGEOIS | Alain | Président de la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois | X | de M. PILLEFER |
| Monsieur | BOUSSARD | François | Conseiller départementale du canton du Lude | X | de M. LESSCHAEVE |
| Monsieur | CHAMBRIER | Philippe | Adjoint au maire de Vendôme | X | de M. MERCIER |
| Madame | COHU-DE-LASSENCÉ | Galiène | Maire de Ruillé-sur-Loir | X | |
| Monsieur | DENIS | Adrien | Maire de Noyant-Villages | X | de M. BEAUDOIN |
| Monsieur | DHUY | Dominique | Maire de Nourray | X | |
| Monsieur | GAUCHERON | Philippe | Maire de Varize | X | |
| Monsieur | GUERANT | André | Adjoint au maire de Vibraye | X | |
| Monsieur | HALAJKO | Alain | Adjoint au maire de Meslay | X | |
| Monsieur | HALLOUIN | Jean-Yves | Maire de Danzé | X | |
| Monsieur | HEMON | Francis | Maire de Lunay | X | |
| Monsieur | IMBAULT | Dominique | Maire de Villiers-saint-Orien | X | |
| Monsieur | JAUNAY | Claude | Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois | X | |
| Monsieur | LEQUIPPE | Jean Michel | Conseiller municipal de Couesmes | X | de Mme. CÔME |
| Monsieur | TRICOT | Jean-Paul | Adjoint au maire du Lude | X | |

COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) – 13 présents/20

| Titre | Nom | Prénom | FONCTION | PRESENT |
|--------------|-------------|----------------|--|----------------|
| Monsieur | BESNARD | Pierre | Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe | X |
| Monsieur | CANON | Eloi | Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire | X |
| Monsieur | CORVAISIER | Yoann | Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire | X |
| Monsieur | DACHARY | Jean-Alexandre | Fédération de Pêche de la Sarthe | X |
| Monsieur | D'ANDIGNE | Yves | Association CADVIL | X |
| Monsieur | DORLENCOURT | Francis | Sarthe Nature Environnement | X |
| Monsieur | FETTER | Pierre | Fédération de pêche de l'Eure et Loir | X |
| Monsieur | LIGLET | Eric | UNICEM Pays-de-la-Loire | X |
| Madame | MANCEAU | Jacqueline | Chambre d'Agriculture de la Sarthe | X |
| Monsieur | MINIER | Francis | Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre | X |
| Monsieur | PATURAUD | Guy | Fédération de Pêche du Maine-et-Loire | X |
| Monsieur | VALLIENNE | Régis | Syndicat Mixte du Pays Vallée-du-Loir | X |
| Monsieur | WEIL | Jean | Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe | X |

COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) – 3 présents /19

| Titre | Nom | Prénom | FONCTION | PRESENT | MANDAT |
|--------------|------------|---------------|---------------------------------------|----------------|---------------------------|
| Monsieur | PIEL | Florian | DDT d'Eure et Loir | X | |
| Monsieur | STEINBACH | Pierre | Agence française pour la biodiversité | X | de Mme. COURCELAUD (AELB) |
| Madame | VOISIN | Christelle | DDT de la Sarthe | X | de M. PEIGNE (ARS) |

Autres participants :

| PERSONNES ASSOCIEES | | | | |
|----------------------------|------------|---------------|----------------------------|-----------------|
| Titre | Nom | Prénom | FONCTION | Présence |
| Monsieur | DELAUNAY | Alexandre | Etablissement public Loire | X |

ANNEXE 2 : Contribution questions importantes

| Calendrier de travail et état des eaux (Sdage) | |
|---|---|
| Le calendrier de travail vous paraît-il clair ? | <input type="checkbox"/> Oui |
| | <input type="radio"/> Non |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis |
| La présentation de l'état des eaux vous paraît-elle claire ? | <input type="radio"/> Oui |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Non : Conscient de la difficulté de synthétiser les connaissances à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, la CLE regrette toutefois de ne pouvoir disposer d'un état des lieux plus actualisé (état des lieux basé sur des données de 2013). Elle estime en effet, que la définition de pistes d'actions adaptées passera par un suivi objectif et continu de l'état des milieux. |
| | <input type="radio"/> Sans avis |
| Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires ? | <input type="radio"/> Non |
| | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?</div> <div style="width: 50%; font-style: italic; color: #0070C0;">Page 9 et 19 : De façon générale, la CLE estime que l'échelle de travail conduit à se positionner sur des pistes d'actions qui peuvent paraître loin de ses problématiques locales. A ce titre, il semblerait intéressant de demander un positionnement sur leur caractère prioritaire ou non.</div> </div> |
| Qualité (Sdage) | |
| Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ? | <input type="radio"/> Non |
| | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ?</div> <div style="width: 50%; font-style: italic; color: #0070C0;"> <p>Agir collectivement à différentes échelles (p.28) : Plutôt que par un renforcement du cadre réglementaire, la CLE insiste sur l'importance d'accompagner la transition techniquement et financièrement. Certaines actions engagées sur le bassin du Loir (ex : bassin du Boulon), démontrent que l'expérimentation vers de nouvelles pratiques est souvent mieux acceptée lorsque les risques sont partagés et les pistes d'évolution co-construites avec les acteurs directement concernés.</p> <p>Gérer l'espace et les milieux (p.28) : En complément des changements de pratiques évoqués précédemment, la CLE souhaite que soit également étudiée la possibilité de recourir à des zones tampons (naturelles ou anthropiques) pour limiter les rejets vers le milieu. Elle tient par ailleurs à souligner le rôle des haies dans la limitation des phénomènes d'érosion et l'importance de disposer d'incitations financières pour favoriser les replantations.</p> <p>Par ailleurs, il est rappelé que le maintien de pratiques extensives d'élevages en fond de vallées constitue également un enjeu pour limiter les pressions et transferts vers le milieu.</p> </div> </div> |

| | | |
|---|--|----------------------------|
| Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser lesquelles ? | Actions complémentaires... |

Milieux aquatiques (Sdage)

| | | |
|---|---|--|
| Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ? | <p><i>Empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le fonctionnement des milieux dégradés (p.45) : La CLE souhaite que les démarches d'ouverture coordonnée des vannages, telles qu'initiées sur le bassin du Loir depuis 2018, soient considérées comme une solution de transition vers l'objectif de restauration de la continuité écologique en agissant notamment sur la perception des acteurs locaux. Les indicateurs actuels (taux d'étagement et taux de fractionnement), ne prennent pas en compte les effets potentiels de ces démarches.</i></p> <p><i>Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer (p.46) : La CLE est consciente de l'importance de préserver les zones humides ordinaires du territoire, cependant elle s'interroge sur la capacité des documents d'urbanisme à assurer une protection complète hors zones à urbaniser. Une adaptation des outils ZHIEP et ZSGE devrait être envisagée afin de les rendre plus opérationnels.</i></p> <p><i>Poursuivre l'amélioration de la connaissance, la communication et la prise de conscience du fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques (p. 48) : La CLE insiste sur l'importance de valoriser les nombreux services rendus par des milieux en bon état (notion d'infrastructures naturelles). Il est rappelé que des interventions préventives sur la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques (notamment en tête de bassin versant) faciliteront l'adaptation aux effets du changement climatique.</i></p> <p><i>Dans le même ordre d'idée, la maîtrise des usages en fonds de vallées devrait répondre à un triple objectif de réduction des pressions sur les milieux aquatiques, de pérennisation des pratiques d'élevage en vallée du Loir et de réduction de la vulnérabilité aux inondations.</i></p> |

| | | |
|---|--|---|
| Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser lesquelles ? | <p><i>Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer (p.46) : Des outils fonciers pourraient être mobilisés à des fins de protection des zones humides et de valorisation des efforts entrepris par les acteurs locaux : échange parcellaire, obligations réelles environnementales, paiement pour services écosystémiques</i></p> |

Quantité (Sdage)

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Souhaitez-vous faire des observations | <input type="radio"/> Non |
|---------------------------------------|---------------------------|

| | | |
|---|---|---|
| supplémentaires sur les actions proposées ? | Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ? | Peut-on mobiliser la ressource hivernale, tout en préservant l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques ?(p.37) : La CLE du SAGE Loir est consciente des effets potentiels du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau (cf. étude de l'impact du changement climatique menée par l'Etablissement public Loire en 2017). Si elle s'accorde sur la nécessité de poursuivre les démarches volontaires d'économies d'eau (gestion collective, pilotage de l'irrigation, gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable), elle souhaite en parallèle que les pouvoirs publics se donnent les moyens d'étudier la possibilité de développer le stockage hivernal. |
|---|---|---|

| | | |
|---|--|---|
| Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser lesquelles ? | Poursuivre les efforts d'économie d'eau (p.36) : La CLE encourage la poursuite des expérimentations sur les possibilités d'utilisation des eaux grises en substitution d'usages actuels |

Gouvernance (Sdage)

| | | |
|---|---|---|
| Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ? | <p>Sage : comment mieux articuler la planification et l'action ? (p. 55) La représentation des élus en charge de programmes opérationnels dans les CLE et inversement semble être un minimum pour mettre en relation la planification et l'action</p> <p>A signaler par ailleurs, la démarche de la région Pays-de-la-Loire à travers l'outil CRBV qui permet de donner à la CLE et à sa cellule d'animation un véritable rôle stratégique dans la programmation des actions à l'échelle d'un territoire de SAGE</p> <p>Un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible (p.58) La CLE souligne l'importance de pérenniser le réseau de suivi des masses d'eau afin de disposer d'une connaissance objective des phénomènes. Une amélioration du suivi phosphore est également souhaitée par certains acteurs.</p> |

| | | |
|---|--|----------------------------|
| Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser lesquelles ? | Actions complémentaires... |

Avis global sur les questions importantes et le programme de travail (Sdage)

| |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Favorable |
| <input type="radio"/> Défavorable |

| | | |
|---|---|--|
| | <input type="radio"/> Sans avis | |
| Questions importantes (PGRI) | | |
| Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires sur les actions proposées ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ? | <p><i>Conscient de l'intérêt de favoriser la rétention d'eau à l'échelle du bassin versant, la CLE souligne l'importance de mieux connaître les zones d'expansion de crues et valoriser leur rôle en tant qu'infrastructure naturelle source de multiples services pour les populations (rôle transversal)</i></p> <p><i>Le PGRI inscrit une gestion du risque inondation ciblée sur les territoires à risque inondation importants (TRI). La CLE regrette que l'approche bassin versant ne soit pas davantage prise en compte (notion de solidarité de bassin versant).</i></p> |
| Souhaitez-vous proposer des actions complémentaires ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser lesquelles ? | <i>Actions complémentaires...</i> |
| Programme de travail (PGRI) | | |
| La présentation de l'état des eaux vous paraît-elle claire ? | <input type="radio"/> Oui | |
| | <input type="radio"/> Non | |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis | |
| Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ? | <i>Observations...</i> |
| Calendrier (PGRI) | | |
| La présentation de l'état des eaux vous paraît-elle claire ? | <input type="radio"/> Oui | |
| | <input type="radio"/> Non | |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis | |
| Souhaitez-vous faire des observations supplémentaires ? | <input type="radio"/> Non | |
| | Si oui, merci de préciser le libellé du paragraphe et la page ? | <i>Observations...</i> |

Avis global sur les questions importantes, le programme de travail et le calendrier (PGRI)

| | |
|--|--|
| | <input checked="" type="radio"/> Favorable |
| | <input type="radio"/> Défavorable |
| | <input type="radio"/> Sans avis |

ANNEXE 3 : Avis ICPE – Verrières-en-Anjou



Le mercredi 13 février 2019

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Bureau des procédures environnementales et
foncières
Place Michel Debré
49 934 ANGERS CEDEX 9

Nos Réf : AB/AD (003-19)

Objet : Installations classées – société PRD à Verrières-en-Anjou

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 29 janvier 2019, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin du Loir sur le dossier déposé par la société PRD en vue de la création d'un entrepôt logistique sur la commune de Verrières-en-Anjou.

Ce dossier a été présenté ce jour en séance plénière et analysé au regard des enjeux de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Je vous informe qu'en l'état du dossier, la Commission Locale de l'Eau a décidé d'émettre un **avis réservé sur ce projet**.

Au-delà de l'opportunité même du Parc d'activité Ouest-Anjou conduisant à une imperméabilisation importante de zones agricoles en tête de bassin versant du Loir, les réserves portent principalement sur :

La prise en compte des zones humides :

Le dossier d'incidence fait état, à l'échelle du projet, de 22 sondages pédologiques présentant des traces d'hydromorphie caractéristiques de sols humides. Toutefois, constatant l'absence de végétation répondant aux critères botanique de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, le porteur de projet exclu toute possibilité de présence de zone humide selon le principe que les critères pédologiques et botaniques devraient être cumulatifs.

- ✓ Cette interprétation de la réglementation semble erronée dans le sens où des modifications anthropiques ont pu modifier les caractéristiques floristiques de la zone. La CLE estime que l'absence de végétation dite hygrophile ne permet pas d'écarter à elle seule la présence de zones humides sur le site du projet. Une analyse de la végétation à une période adaptée (fin de printemps) ainsi qu'une analyse des pratiques antérieures est indispensable pour évaluer le caractère spontané ou le degré de naturalité de la végétation en place.

- ✓ Elle demande par ailleurs que le dossier soit complété par une localisation précise des sondages pédologiques réalisés à l'automne 2018, ainsi que par l'intégration des profils de carottage pour chaque prélèvement.
- ✓ La CLE regrette surtout que la présence de zones humides n'ait pas fait l'objet d'expertises plus poussées au moment du dépôt de Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC. Une analyse de ce type aurait permis de mieux anticiper ce type de contrainte et de respecter le principe Eviter-Réduire-Compenser prôné dans la disposition ZH.5 du SAGE Loir.

La préservation des eaux souterraines et les risque de gonflement d'argile :

La situation du projet sur des terrains très peu perméables renfermant une nappe proche de la surface du sol en hautes eaux ainsi que le risque de retrait gonflement d'argile ont conduit le porteur de projet à mener une étude géotechnique complémentaire à l'automne 2018.

Cette étude géotechnique a confirmé la présence d'eau à 2.8 m de profondeur en moyenne sans pour autant se positionner sur le niveau des plus hautes eaux connues.

- ✓ Bien que la nappe du Cénomaniens soit caractérisée par un cycle pluriannuel, il est rappelé que les conditions hydrologiques du mois de septembre étaient plutôt inférieures à la moyenne. La hauteur d'eau moyenne dans la nappe pourrait ainsi être sous-estimée.
- ✓ De plus, malgré les conclusions de l'étude géotechnique, aucun élément relatif au niveau des plus hautes eaux connues ne semble avoir été intégré au dossier. Il est demandé au porteur de projet de se faire communiquer cette information ou de réaliser un diagnostic hydrogéologique afin de le déterminer.
- ✓ En l'absence d'indications précise sur le niveau des plus hautes eaux connues, la CLE s'interroge sur un potentiel risque de mise à jour de la nappe dans le cadre du creusement des bassins de rétention et de l'aménagement du site par déblai.

La gestion des eaux pluviales :

Les prescriptions définies à l'échelle du Parc d'activité en matière de gestion des eaux pluviales prévoient la mise en place de mesures compensatoires au-delà d'une imperméabilisation de 70% de la surface du terrain. Le présent projet conduit à une imperméabilisation de près de 80% compensée par la mise en place de deux bassins tampon dont le débit de fuite est évalué à 10l/s et 35l/s.

- ✓ Sauf erreur dans l'analyse du dossier, le projet en question conduirait à rejeter les eaux pluviales issues de la zone compensée à un débit de 6.4 l/s/ha au lieu des 3 l/s/ha prévu dans le cahier des charges initial. Il est rappelé qu'il appartient au porteur de projet de mettre en place les mesures de limitation des rejets vers le milieu.

La compensation des haies détruites :

Le projet en question devrait entraîner la destruction de 7 623 m² de haies compensées à l'échelle de la ZAC.

- ✓ La CLE rappelle l'importance de favoriser l'implantation d'espèces locales. Elle s'interroge par ailleurs sur les compensations mises en place à l'échelle de la parcelle.

Pour terminer, la CLE souhaiterait qu'à l'avenir soit étudiée la possibilité de réhabilitation de friches industrielles abandonnées afin de participer à l'effort de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à cet avis et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la CLE
du SAGE du bassin du Loir



Alain BOURGEOIS

ANNEXE 4 : Avis ICPE – Les Rairies



Le mercredi 13 février 2019

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Bureau des procédures environnementales et
foncières
Place Michel Debré
49 934 ANGERS CEDEX 9

Nos Réf : AB/AD (004-19)

Objet : ICPE – Demande d’autorisation d’exploitation de carrières et installation de stockage de déchets inertes sur le site de Maupas - Communes des Rairies et de Durtal

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 21 décembre 2019, vous sollicitez l’avis de la Commission Locale de l’Eau (CLE) du bassin du Loir sur le dossier déposé par la société Camille Jugé TP en vue de l’extension de carrière et du stockage de déchets inertes sur le site de Maupas.

Ce dossier a été présenté ce jour en séance plénière et analysé au regard des enjeux de préservation de l’eau et des milieux aquatiques. J’ai le plaisir de vous informer que la Commission Locale de l’Eau a émis un **avis favorable** sur ce projet avec la recommandation suivante.

En prévision d’un retour à la vocation agricole du site après exploitation et afin d’évaluer une éventuelle modification des caractéristiques agronomiques du sol, il est proposé au porteur de projet de mettre en place un suivi de la qualité du sol (traces organiques notamment). A cet effet, il pourra le cas échéant se rapprocher de la chambre d’agriculture du Maine-et-Loire.

Je vous remercie de l’attention que vous pourrez porter à cet avis et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l’expression de mes sincères salutations.

Le Président de la CLE
du SAGE du bassin du Loir

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Bourgeois", written over a horizontal line.

Alain BOURGEOIS